

FINALES RÉGIONALES JEUX DU QUÉBEC CYCLISME SUR ROUTE

Ces recommandations s'appuient sur les principes suivants :

- Sélection des meilleurs athlètes en vue de la Finale provinciale ;
- Permettre aux athlètes sélectionnés de se préparer adéquatement en vue de la Finale provinciale, plus particulièrement dans le cas d'athlètes peu expérimentés ;
- Être le plus équitable possible envers l'ensemble des athlètes prenant part aux épreuves de sélection.

Dates des épreuves de sélection

Les sélections devront se tenir entre le 15 mai et le 4 juillet 2010, tenant compte des dates limites pour soumettre à Sports Québec les noms des athlètes sélectionnés.

Nombre d'épreuves de sélection

Dans tous les cas, il est recommandé d'avoir un CLM individuel (minimes et cadets), faisant partie du processus de sélection, ces épreuves étant révélatrices des capacités des athlètes.

Il est de plus recommandé, dans le cas où il y a plus d'une épreuve de sélection, de choisir des épreuves différentes (CLM individuel, route, critérium)

- 1 seule épreuve – CLM individuel recommandé;
- 2 épreuves – CLM individuel (obligatoire), course sur route ou critérium ;
- 3 épreuves – CLM individuel (obligatoire), course sur route et critérium.

Processus de sélection (identique pour chaque catégorie)

Délégation complète (trois garçons et deux filles par catégorie) :

- **1 seule épreuve**
 - 3 premiers de l'épreuve sont sélectionnés chez les garçons et les deux 2 premières de l'épreuve sont sélectionnées chez les filles ;

- **2 épreuves (garçons)**
 - 1^{er} – gagnant du CLM
 - 2^e et 3^e – deux premiers athlètes aux points, autres que le gagnant du CLM individuel. Les points sont attribués de la façon suivante (1^{er} : 5 points; 2^e : 3 points; 3^e : 2 points; 4^e : 1 point) ;
 - Dans le cas où il y aurait égalité aux points, la priorité sera alors accordée à l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat au CLM individuel.

- **2 épreuves (filles)**
 - 1^{er} – gagnante du CLM
 - 2^e – première athlète aux points, autre que la gagnante du CLM individuel. Les points sont attribués de la façon suivante (1^{er} : 5 points; 2^e : 3 points; 3^e : 2 points; 4^e : 1 point) ;
 - Dans le cas où il y aurait égalité aux points, la priorité sera alors accordée à l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat au CLM individuel.

- **3 épreuves (gars et filles)**
 - 3 premiers aux points sont sélectionnés chez les garçons et 2 premières aux points sont sélectionnées chez les filles. Les points sont attribués de la façon suivante (1^{er} : 5 points; 2^e : 3 points; 3^e : 2 points; 4^e : 1 point) ;
 - Dans le cas où il y aurait égalité aux points, la priorité sera alors accordée à l'athlète ayant obtenu le meilleur résultat au CLM individuel.

Délégation incomplète (moins de 3 garçons ou 2 filles)

Dans le cas d'une catégorie qui ne compterait pas sur une délégation complète (moins de 3 garçons ou de 2 filles), la région a alors la possibilité de sélectionner un athlète dans la même catégorie, ayant participé à la finale régionale. Ainsi, une région pourra ajouter un athlète masculin ou féminin, selon la situation, pour un maximum 4 garçons ou 3 filles.

Dans ce cas, la sélection de l'athlète supplémentaire se fera de la façon suivante (identique pour garçons et filles) :

- **1 seule épreuve**
 - Athlète suivant au contre-la-montre individuel

- **2 épreuves**
 - Athlète suivant aux points

- **3 épreuves**
 - Athlète suivant aux points

Sportivement,

Josée Robitaille
 Coordonnatrice route et piste